



ASSOCIATION  
DE COMPAGNIES PROFESSIONNELLES  
**DE SPECTACLE VIVANT**  
DES HAUTS-DE-FRANCE

# GUIDE DES AIDES CULTURELLES EN HAUTS-DE-FRANCE



# SOMMAIRE

03

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

04

DÉPARTEMENT DU NORD

07

DÉPARTEMENT DE L'OISE

11

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

17

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

23

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

33

DRAC HAUTS-DE-FRANCE

# DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Pas de dispositifs à ce jour.  
Cliquez pour consulter [l'onglet "Culture" du département.](#)

## Contact :

Alexis Jama, 03 23 24 87 43  
Conseil départemental de l'Aisne  
rue Paul Doumer, 02013 LAON cedex

# DÉPARTEMENT DU NORD



**Dispositifs :**  
Soutien à la vie culturelle  
Aide à la diffusion culturelle : demande d'agrément d'une production artistique

## Contacts soutien à la vie culturelle :

<b>Arrondissement de Lille</b>	Pauline TRAN	03 59 73 81 79	pauline.tran@lenord.fr
<b>Arrondissement de Dunkerque</b>	Aicha BELHANI	03 59 73 81 81	aicha.belhani@lenord.fr
<b>Arrondissement de Cambrai, Douai, Valenciennes</b>	Hélène DECAUDIN	03 59 73 81 91	helene.decaudin@lenord.fr
<b>Arrondissement d'Avesnes</b>	Véronique LEROUGE	03 59 73 80 11	veronique.lerouge@lenord.fr

## Contact demande d'aide à la diffusion :

Service Développement culturel : 03 3 59 73 55 97; [aidealadiffusion@lenord.fr](mailto:aidealadiffusion@lenord.fr)

Direction des Sports et de la Culture, Hôtel du Département, 51, rue Gustave Delory, 59047 LILLE

# SOUTIEN À LA VIE CULTURELLE

Le Département accompagne les acteurs culturels dans leur programme d'activité annuel afin de permettre à tous les habitants d'accéder à la culture en étant durablement au contact direct des œuvres et des artistes.

## Objectifs :

- réduction des inégalités territoriales ;
- action culturelle en faveur des publics dits prioritaires ;
- soutien à l'innovation culturelle.

Cliquez pour consulter la [présentation du dispositif](#).





# NORD

## AIDE À LA DIFFUSION CULTURELLE : DEMANDE D'AGRÉMENT D'UNE PRODUCTION ARTISTIQUE

Le dispositif d'aide à la diffusion vise à préserver, encourager, valoriser la vie artistique sur tout le territoire et à amener la culture à la portée de tous.

Le dispositif départemental d'aide à la diffusion culturelle favorise l'accès des Nordistes à une offre culturelle pluridisciplinaire de qualité, tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire. Il peut constituer un premier levier de développement culturel des territoires et permet aux structures artistiques du Nord et du Pas-de-Calais de solliciter l'agrément départemental d'une production artistique professionnelle en vue de diffuser, au plus près des habitants du Nord, des représentations qui ouvriront droit à l'aide à la diffusion.

Cliquez pour accéder à la [présentation de l'aide](#).

# DÉPARTEMENT DE L'OISE

## Dispositifs :

Contrat départemental de développement culturel (CDDC) - EAC

Culture et ruralité

Aide à la création artistique et aux résidences d'artistes

Liens vers le [guide des aides départementales](#)

## Contacts pour le spectacle vivant :

Corinne Fleuret: [corinne.fleuret@oise.fr](mailto:corinne.fleuret@oise.fr)

## Contacts pour l'Education Artistique et Culturelle

Tiphaine Magnan: [cddc@oise.fr](mailto:cddc@oise.fr)

Mélanie Caulet: [cddc@oise.fr](mailto:cddc@oise.fr)



# CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (CDDC) – EAC

- Favoriser l'ouverture culturelle de l'élève pour contribuer à sa formation citoyenne ;
- Provoquer une réflexion à long terme sur la place des arts et de la culture dans l'établissement scolaire en faisant de l'éducation artistique et culturelle une des priorités dans la formation de l'élève ;
- Garantir la mise en place de projets culturels favorisant l'expérimentation, la confrontation aux œuvres et la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture ;
- Valoriser la diversité de l'offre culturelle du territoire afin d'encourager la pluridisciplinarité et la connaissance de l'ensemble des acteurs culturels du département ;
- Lutter contre les inégalités territoriales d'accès à la culture en renforçant le partenariat collège/structures culturelles et en donnant les moyens aux établissements de devenir des lieux de vie culturelle.

Cliquez pour consulter [le CDDC](#).



# CULTURE ET RURALITÉ

Ce dispositif s'adresse aux petites et moyennes communes ainsi qu'aux compagnies et acteurs culturels de l'Oise.

L'objectif de ce concept est double : d'une part, permettre à des petites communes rurales (jusqu'à 5 000 habitants) ne disposant ni des moyens financiers ni de l'ingénierie culturelle suffisants, d'offrir des spectacles de qualité à leurs habitants, d'autre part, d'apporter un soutien à la diffusion de spectacles des compagnies domiciliées dans l'Oise.

Les compagnies peuvent bénéficier d'une aide financière pour toute représentation ayant lieu dans une commune de l'Oise de moins de 5 000 habitants.

Cliquez pour consulter [le dispositif](#).



# AIDE À LA CRÉATION ARTISTIQUE ET RÉSIDENCES D'ARTISTES

Cette aide s'adresse aux compagnies professionnelles de l'Oise, toutes disciplines confondues dont les axes de travail sont la création, la diffusion, la sensibilisation et la formations des publics.

Cliquez pour consulter [le dispositif](#).



# DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

[Retourner au Sommaire](#)

## Dispositifs :

Soutien aux structures de rayonnement local  
Arts de la scène et de la rue - danse - musique / aide au fonctionnement  
Création et développement de l'activité en spectacle vivant et musique  
Accompagnement de projets artistiques - Danse  
Dispositif de proximité : demande d'agrément

[Cliquez pour visualiser le guide des aides](#)

Directeur adjoint du développement culturel et du patrimoine	Nicolas Pichereau	03 21 21 69 48	pichereau.nicolas@pasdecalsais.fr
Cheffe du service du développement culturel	Isabelle Driouch	03 21 21 47 45	driouch.isabelle@pasdecalsais.fr
Lens - Hénin et Arts de la scène	Marie Stevenard	03 21 78 92 58	stevenard.marie@pasdecalsais.fr

# SOUTIEN AUX STRUCTURES DE RAYONNEMENT LOCAL

Accompagner la création, la vitalité culturelle et l'animation du territoire, au plus près des habitants.

Projet d'action culturelle développé à l'année sur le territoire départemental sous forme de saison culturelle dans les champs relevant de la musique, des arts graphiques et arts plastiques, du cinéma ou de la vidéo, du théâtre, de la danse, du cirque ou encore des arts de la rue répondant aux objectifs départementaux de développement culturel du territoire et présentant un intérêt départemental.



# ARTS DE LA SCÈNE ET DE LA RUE, DANSE, MUSIQUE – AIDE AU FONCTIONNEMENT

Aide visant à financer les frais administratifs et de personnel permettant aux Compagnies en arts vivants ou chorégraphiques de faire fonctionner leur projet global d'animation culturelle et artistique. Aide visant à accompagner des compagnies en arts vivants ou chorégraphiques ayant une activité significative dans le département du Pas-de-Calais afin de favoriser :

- La création et/ou la diffusion d'œuvres dans le département ;
- La sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux.

## Objectifs :

- Favoriser la présence artistique sur le territoire départemental et favoriser la médiation culturelle au profit du plus grand nombre ;
- Favoriser l'emploi et ainsi consolider l'économie du spectacle vivant ;
- Favoriser l'excellence en développant les conditions de travail professionnelles et l'emploi culturel.

# CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ EN SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE

- Favoriser la création en spectacle vivant (théâtre, cirque, théâtre d'objets), en danse et en musique, produite et diffusée pour partie dans le Pas-de-Calais ;
- Favoriser la circulation de ces œuvres sur le territoire départemental ;
- Développer les actions de sensibilisation du public sur le territoire départemental ;
- Soutenir la mise en œuvre de projets à destination des jeunes publics (6 mois – 16 ans).



# ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES DANSE

Dispositif visant à la formation et l'accompagnement d'artistes danseurs évoluant dans tous les champs esthétiques de la danse d'aujourd'hui.

## Objectifs :

- Accompagner l'émergence de projets de création dans les champs des cultures urbaines, plus spécifiquement de la danse ;
- Qualification de la pratique chorégraphique départementale et de sa production par la mise en place de parcours de formation individualisés (pratique, connaissance de l'environnement régionale et nationale du secteur, etc.) ;
- Soutenir le rayonnement de la création chorégraphique départementale dans le champ des cultures urbaines ;
- Favoriser les conditions d'une mutualisation des structures et moyens dédiés au secteur et ses esthétiques.



# DISPOSITIF DE PROXIMITÉ

Une sélection de spectacles sera effectuée parmi les propositions artistiques suivantes :

- les spectacles dont le Département a aidé la création ;
- les spectacles de petites formes et/ou adaptables afin de pouvoir être diffusés dans tous types de lieux notamment ceux qui ne sont pas ou faiblement équipés techniquement (médiathèques, collèges, salles des fêtes, centres sociaux) ;
- les spectacles destinés aux publics spécifiques (petite enfance, adolescents, personnes âgées) ;
- les spectacles produits ou coproduits par les structures culturelles soutenues par le Département.

Hors de ces domaines, un agrément pourra être attribué au regard de la qualité artistique des projets proposés et de leur capacité à être diffusés sur le territoire départemental.

Le statut de professionnels des comédiens ou musiciens, rémunérés selon les conditions en vigueur, est exigé.



# DÉPARTEMENT DE LA SOMME

## Dispositifs :

Spectacle Vivant en territoire

Résidence d'artistes à l'Abbaye de Saint-Riquier

Culture et Solidarités

Culture et Handicap

Déambulation artistique

PAC 80 (Parcours artistique et culturel)

Lien vers les [appels à projets - Culture](#)

Contact chargée de projets « spectacle vivant » :

Elodie Boyenval : [e.boyenval@somme.fr](mailto:e.boyenval@somme.fr)

Contact Education Artistique et Culturelle :

Amélie Gourguechon : [a.gourguechon@somme.fr](mailto:a.gourguechon@somme.fr)

Florent Peignard : [f.peignard@somme.fr](mailto:f.peignard@somme.fr)

Contact chef de service du développement culturel :

Romain Fontier : [r.fontier@somme.fr](mailto:r.fontier@somme.fr)



## SPECTACLE VIVANT EN TERRITOIRE

- Permettre une présence artistique diversifiée, en lien avec les projets culturels de territoire, au plus près des populations et des publics (jeune public, scolaires, personnes âgées, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, tout public... ) ;
- Soutenir les compagnies dans le développement de la production de leur projet artistique, culturel, et économique ;
- Encourager la diffusion du spectacle vivant sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire départemental ;
- Encourager le rayonnement des compagnies à l'échelle nationale et internationale.



# RÉSIDENCES D'ARTISTES À L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER

Aider les artistes dans leur processus de recherche et de création et favoriser la création d'un projet artistique (spectacle, concert...), en l'accompagnant, si besoin, par la mise à disposition temporaire de moyens matériels, humains et financiers (du personnel, un plateau, un hébergement... ).

- renforcer la présence des artistes sur les territoires ruraux en particulier, de manière à favoriser la rencontre avec les publics et de réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture ;
- inciter à la mise en oeuvre d'actions culturelles avec les habitants d'un territoire et développer la prise en compte des droits culturels ;
- permettre au plus grand nombre de se familiariser avec l'art et la création et favoriser l'accès à la création contemporaine pour tous ;
- encourager et accompagner la création contemporaine tout en soutenant l'émergence et le renouvellement artistique et culturel ;
- soutenir les équipes artistiques samariennes ;
- offrir à un artiste ou une équipe artistique le temps et les moyens d'une recherche artistique à partir des ressources du site qui l'accueille ;
- développer des dynamiques autour de projets de création, de recherche et de diffusion des oeuvres sur un territoire ;
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire en inscrivant le projet dans une dynamique locale et participative.

# CULTURE ET SOLIDARITÉS

L'appel à projets « culture et solidarités » propose de construire un projet artistique et culturel entre une structure culturelle et un acteur du champ social ou médico-social. Le projet doit s'articuler autour d'une sensibilisation d'une pratique artistique collective ou de la création d'un parcours culturel dont les objectifs sont de développer la confiance en soi et l'autonomie, de favoriser le lien social et de lutter contre l'isolement, d'engager la personne dans une démarche d'insertion en l'inscrivant dans une dynamique de projet. Les actions mises en œuvre doivent viser prioritairement les publics dont a la charge le département : les jeunes les plus en difficultés, les familles autour de l'axe « parentalité », les publics bénéficiaires de minima sociaux, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les publics en zone rurale.



# CULTURE ET HANDICAP



- renforcer la présence des artistes sur les territoires du Département, ruraux en particulier, de manière à réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture ;
- inciter à la mise en oeuvre d'actions culturelles avec les habitants d'un territoire et développer la prise en compte des droits culturels ;
- développer une présence artistique diversifiée et de qualité sur les territoires, au plus près des personnes âgées et personnes en situation de handicap ;
- développer l'accès à l'offre et à la pratique artistique pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie ;
- sensibiliser l'ensemble des personnels des établissements médico-sociaux à la culture et les professionnels de la culture au handicap ;
- soutenir les structures culturelles et équipes artistiques samariennes ;
- encourager la diffusion du spectacle vivant sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire départemental ;
- inscrire les projets dans une dynamique locale et participative, tout en favorisant le lien social et en luttant contre l'isolement.

# PAC 80 (PARCOURS ARTISTIQUE ET CULTUREL)

Le PAC collégiens 80 permet la mise en place de parcours artistiques et culturels pour les collégiens samariens.

Il vise à :

- Faciliter la rencontre avec l'œuvre mais également avec l'artiste ou le professionnel à la compétence reconnue et avec les institutions culturelles ;
- Développer, grâce à ces rencontres, la sensibilité artistique de l'élève et contribuer à son développement personnel ;
- Rééquilibrer l'offre culturelle et l'égalité d'accès à la culture sur le territoire départemental ;
- Permettre des passerelles entre les disciplines pour croiser les regards et donner du sens aux projets.

Cliquez pour consulter la [présentation du dispositif](#).



## Axe 1 : Création & Créativité

- Fonds de soutien à la création
- Résidence de création
- Recherche et expérimentation artistique
- Emergence

## Axe 2 : Education et métiers (PEPS)

## Axe 3 : Vitalité des territoires et relation aux habitants

- Résidence longue de territoire

## Axe 4 : Rayonnement et développement international

- Hauts-de-France en Avignon
- Temps forts, manifestations et leurs résonnances

## Contacts pour le théâtre :

« Versant nord » : Franck Hovelaque  
franck.hovelaque@hautsdefrance.fr

« Versant sud » : Marjorie Corniquet  
marjorie.corniquet@hautsdefrance.fr

## Contact pour la danse et les marionnettes :

Elsy Brame

elsy.brame@hautsdefrance.fr

## Contact pour le cirque et les arts de la rue :

Emilie Freysz

emilie.freysz@hautsdefrance.fr

## Contact pour le Jeune Public :

Laurence Petit

laurence.petit@hautsdefrance.fr

### AXE 1 - Création et créativité

#### Création libre

Garantir la liberté de création artistique et soutenir la vitalité artistique et la production régionale

#### Novaction

Soutenir le développement intégré et renforcé de la diversité d'acteurs qui constituent une filière

##### Fonds de soutien à la création [PRAC]

Production dans un cadre professionnel d'une œuvre originale destinée à être diffusée

##### Résidences de création [PRAC]

Accueil d'artistes et d'équipes artistiques dans des lieux et conditions adaptées

##### Recherches et expérimentations artistiques [EXPE]

Recherches disciplinaires ou trans-sectorielles s'inscrivant dans une démarche professionnelle et associant plusieurs partenaires

##### Emergence [PRAC]

Création artistique et développement de carrière dans des conditions professionnelles

##### Aide à la structuration des filières [PRAC]

Projets qui concourent à la structuration de la filière, au développement des réseaux en appui des acteurs d'un secteur ou d'une filière

##### Editeurs et libraires indépendants [PRAC]

Développement, modernisation, dans le cadre de la structuration de la filière livre

##### Aide à la rénovation des modèles [PRAC]

Accompagner les mutations nécessaires à l'évolution des modèles économiques sociaux et technologiques

### AXE 2 - Education et métier

#### Formation et enseignement artistique

##### Enseignement, qualification et professionnalisation [PRAC]

Projets de formation-enseignement artistique préparatoire aux formations supérieures

#### Génération Culture

Favoriser l'accès de tous à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

##### Médiation et éducation artistique [PRAC]

Accessibilité de tous à la culture par des opérations de sensibilisation, de médiation ou d'éducation artistique et culturelle de manière innovante ou expérimentale

##### Parcours d'Education, de Pratique et de Sensibilisation à la Culture > [PEPS]

Parcours d'immersion et de sensibilisation se déroulant dans des établissements scolaires volontaires offrant la possibilité de programmer en fin de parcours une sortie culturelle et/ou une programmation d'œuvres artistiques

##### Mobilité des publics [PRAC]

Conditions de la mobilité des publics pour faciliter la découverte des propositions artistiques, culturelles et patrimoniales de leur région

#### Medium

##### Soutenir et sécuriser l'emploi culturel

Emploi des médiateurs chargés de déployer des actions de médiation culturelle

### AXE 3 - Vitalité des territoires et relations aux habitants

#### Circulation de la création en région

##### Circulation des objets artistiques en région [PRAC]

Projets de diffusion de la création à l'échelle régionale ou infra régionale, en appui des territoires

#### Territoire

Favoriser une offre culturelle équilibrée permettant un aménagement culturel des territoires et l'instauration d'une véritable identité

##### Projets co-construits avec des partenaires institutionnels, des associations culturelles et des habitants [PRAC]

Projets culturels ancrés sur les territoires

##### Résidences longues de territoire [PRAC]

Accueil et accompagnement technique et artistique d'au moins un an avec pour objectif de création, diffusion, médiation et sensibilisation

##### Jardins en scène [AJES]

Programmation artistique pluridisciplinaire de plein air dans des espaces paysagers et patrimoniaux par des lieux intermédiaires

##### Préservation et valorisation du patrimoine [PRAC]

Projets de conservation, d'étude, de valorisation du patrimoine matériel et immatériel régional

### AXE 4 - Rayonnement et développement international

#### Haute Culture

Positionner la région comme "Terre de rayonnement culturel"

##### Promotion, valorisation, exportation de la créativité régionale [PRAC]

Projets au niveau national et international

##### Coopération culturelle avec la Communauté flamande de Belgique [COOP]

Mobilité interrégionale des œuvres, artistes, publics, structures culturelles / développement à l'international d'artistes émergents

##### Partenariat avec l'Institut Français

Projets de création, diffusion ou coopération à l'international

##### Hauts-de-France en Avignon [FAVI]

Accompagnement de spectacles produits en région au festival off d'Avignon afin de favoriser leur promotion et leur diffusion sur la scène nationale et internationale

##### Temps forts, manifestations et leurs résonances [PRAC]

Evènements culturels « phares ou structurants » de deux jours au minimum pouvant être déclinés sur le territoire régional

##### Festival Haute Fréquence [HF]

Valorisation de la scène régionale en musiques actuelles et de sa dynamique dans les territoires

## CRÉATION & CRÉATIVITÉ

# FONDS DE SOUTIEN À LA CRÉATION

Volet qui concourt à soutenir la création d'une œuvre artistique et favoriser sa rencontre avec les publics.

### Objectifs opérationnels :

- Accompagner et soutenir les artistes et acteurs culturels dans leur démarche de création ;
- Soutenir la création régionale en encourageant la vitalité artistique, sa diversité et son renouvellement ;
- Favoriser la rencontre de l'œuvre avec le public.



# CRÉATION & CRÉATIVITÉ

## RÉSIDENCE DE CRÉATION

Volet destiné à permettre aux artistes et équipes artistiques professionnelles de se faire accompagner techniquement et artistiquement dans les différentes composantes et étapes de la création de leurs projets, dans des lieux et conditions d'accueil adaptés. La présentation et la confrontation de ladite création au public sont encouragées.

### Objectifs opérationnels :

- Permettre les conditions d'une mise à disposition d'un accueil technique (matériel, son, lumière, plateau, atelier, lieu d'exposition...) et humains professionnels, dans un lieu adapté ;
- Avoir la possibilité de concrétiser et tester le projet dans des conditions optimales ;
- Encourager des formes de restitutions et des phases de rencontres avec le public (présentation et/ou actions de médiation).

### Projets éligibles :

Accueil d'une équipe artistique, professionnelle ou en voie de professionnalisation, ou d'un artiste dans un lieu qui met à disposition ses moyens humains, matériels et techniques afin de réaliser une création dans un cadre professionnel optimal. Dans le cas de l'accueil d'une équipe artistique ou d'un artiste extra régional, un principe de réciprocité est encouragé.

# CRÉATION & CRÉATIVITÉ

## RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATION ARTISTIQUE

- Accompagner des démarches de créateurs menant un travail de recherche et d'expérimentation ;
- Accompagner des processus permettant, à la fois, le renouvellement et le croisement des esthétiques et des modèles ;
- Accompagner et encourager la prise de risque.

### Objectifs opérationnels :

Soutenir les projets de recherche et d'expérimentation artistiques et culturels :

- S'appuyant sur la rencontre de plusieurs disciplines artistiques, d'artistes et/ou d'acteurs de secteurs et d'horizons différents ;

Et/ou

- Donnant une place centrale au rapport innovant de l'œuvre/l'artiste au public et, plus largement, au citoyen et au territoire.



## CRÉATION & CRÉATIVITÉ ÉMERGENCE

Ce volet vise à repérer et accompagner l'émergence de la jeune création en région Hauts-de-France, par le biais d'un soutien aux projets de création et/ou de professionnalisation des artistes en devenir. Sont considérés comme « émergents » et éligibles les artistes / créateurs / équipes artistiques n'ayant pu bénéficier de manière régulière d'un cadre de production professionnel (ex : production / co-production dans un lieu de diffusion professionnel, suivi par un label...).

### Objectifs :

- encourager le renouvellement de la création artistique en région Hauts-de-France ;
- repérer les artistes et/ou créateurs émergents (individuels ou collectifs) et accompagner leur professionnalisation ainsi que la structuration de leur activité ;
- favoriser l'inscription de ces artistes dans les circuits professionnels : régionaux, nationaux et internationaux.

## PARCOURS D'ÉDUCATION, DE PRATIQUE ET DE SENSIBILISATION À LA CULTURE

# ÉDUCATION ET MÉTIERS (PEPS)

Appel à projets en direction des acteurs artistiques et culturels de manière à concevoir une offre diversifiée de parcours permettant l'immersion, la sensibilisation et la pratique des arts et de la culture dans l'enceinte des établissements volontaires (lycées et CFA) et offrant aussi la possibilité de programmer une sortie culturelle en dehors de l'établissement d'enseignement et/ou une programmation d'œuvres artistiques au sein de l'établissement d'enseignement en lien avec le projet proposé.

- Favoriser l'accès à la culture des lycéens et apprentis ;
- Faciliter les démarches tendant à la découverte d'une œuvre, d'un lieu de patrimoine ou d'un lieu de diffusion de la culture en Région ;
- Inciter les établissements d'enseignement à devenir des lieux de pratiques et d'immersion culturelle ;
- Permettre aux jeunes d'explorer les grands domaines des arts et de la culture, et de bénéficier de pratiques encadrées par des professionnels, en collaboration avec les équipes pédagogiques ;
- Permettre aux équipes artistiques et culturelles de disposer d'un outil supplémentaire pour la mise en œuvre de leur politique d'élargissement du public jeune et le développement de partenariats avec les établissements scolaires.

# VITALITÉ DES TERRITOIRES ET RELATION AUX HABITANTS

## RÉSIDENCE LONGUE DE TERRITOIRE

La résidence longue de territoire répond au souhait partagé d'un territoire et d'un ou plusieurs artistes de favoriser une présence artistique de longue durée, via l'ouverture de lieux culturels professionnels ou non dédiés (lieux patrimoniaux, espaces verts, friches industrielles...). Elle permet en premier lieu d'encourager la rencontre entre l'artiste, l'œuvre et tous types de publics, en particulier les publics considérés comme prioritaires, tels que les jeunes et les publics empêchés, par des actions de médiation. La résidence peut également permettre de valoriser la création artistique dans toutes ses disciplines et sous toutes ses formes et d'en favoriser la diffusion.

### Objectifs opérationnels :

- Renforcer, rééquilibrer et valoriser la présence artistique sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France, en direction de tous les publics ;
- Contribuer à offrir au public une diversité de propositions artistiques représentant de façon équilibrée les diverses expressions de la création artistique ;
- Accompagner, de manière adaptée et concertée, la professionnalisation des artistes et équipes artistiques, le développement de leurs activités ;
- Faire de la transmission de l'art et de la culture un intérêt partagé par l'ensemble des acteurs ;
- Encourager la mise en place de résidences sur le moyen/long terme, au plus près des habitants, dans une logique d'infusion artistique et d'irrigation culturelle des territoires.

## RAYONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL HAUTS-DE-FRANCE EN AVIGNON

A la fois projet d'initiative régionale et action de soutien à la création et à la diffusion, l'opération « Hauts-de-France en Avignon » vise à :

- Soutenir la diffusion des spectacles produits en région, en leur permettant de se confronter au regard de nombreux professionnels et de s'inscrire dans de nouveaux réseaux de diffusion ;
- Promouvoir les rencontres entre professionnels ;
- Promouvoir la richesse de la création régionale à l'échelle nationale et internationale et ainsi participer au rayonnement des Hauts-de-France comme « terre de création artistique ».

L'opération s'articule ainsi autour de l'accompagnement d'une sélection de spectacles produits en région, afin que ceux-ci puissent être présentés au sein de lieux emblématiques et référencés du festival OFF.



# RAYONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

## TEMPS FORTS, MANIFESTATIONS ET LEURS RÉSONNANCES

Ce dispositif vise à accompagner les opérateurs organisateurs de festivals, expositions temporaires, rencontres et manifestations artistiques ou patrimoniales sur l'ensemble du territoire régional.

### Objectifs opérationnels :

- Soutenir une programmation artistique ponctuelle exigeante, contribuant au rayonnement et à la vitalité des filières, en favorisant notamment le soutien à l'émergence et le renouvellement des esthétiques ;
- Favoriser l'ouverture des temps forts aux publics : élargissement et sensibilisation des publics y compris professionnels, implication et participation des habitants ;
- Impliquer un territoire et ses acteurs (culturels, sociaux, éducatifs, touristiques, économiques...) dans la manifestation ;
- Contribuer au rayonnement régional ;
- Inscrire ces temps forts dans une démarche de développement durable.



# DRAC HAUTS-DE-FRANCE

## Contacts pour le théâtre :

Barbara LUGEZ (Lille)

[b.lugez@culture.gouv.fr](mailto:b.lugez@culture.gouv.fr)

Mounya Boudiaf (Amiens)

[m.boudiaf@culture.gouv.fr](mailto:m.boudiaf@culture.gouv.fr)

## Contact pour la danse et le cirque :

Patrice RANDON (Amiens)

[p.randon@culture.gouv.fr](mailto:p.randon@culture.gouv.fr)

## Contact pour Résidence Tremplin :

Sylvain Archo

[sylvain.archo@culture.gouv.fr](mailto:sylvain.archo@culture.gouv.fr)

## Dispositifs :

Actions culturelles internationales et/ou transfrontalières

Aide au compagnonnage

Aide aux équipes indépendantes :

- Aide aux projets
- Conventonnement pluriannuel

Aide nationale à la création pour les arts de la rue

Aide nationale à la création pour les arts du cirque

Aide nationale à l'itinérance pour les cirques de création

Culture et justice

Plaines d'été

Plaines santé

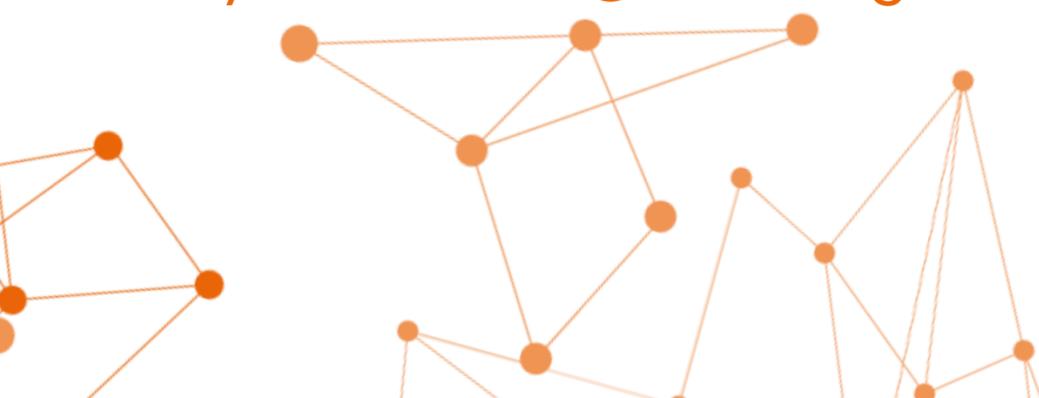
Recherche en théâtre, cirque, marionnette, arts de la rue, conte, mime et arts du geste

Résidence d'artistes en territoire

Résidence-mission

Résidence Tremplin

[Cliquez ici pour consulter les aides au spectacle vivant](#)



# ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES ET/OU TRANSFRONTALIÈRES

## Types de projets :

- Les actions de coopération transfrontalière impliquant des partenaires bi- ou tri-nationaux ;
- L'accompagnement de projets s'inscrivant ou pouvant s'inscrire à l'avenir dans les programmes européens (Interreg VI / Microprojets) y compris comme crédits d'amorçage ou de ressources tierces (permettant de formaliser des candidatures et de renforcer temporairement des équipes existantes en ingénierie ou grâce à des ressources tierces, conseil et co-développement) ;
- Les projets au bénéfice d'artistes ukrainiens sont également concernés.

L'objectif principal est de faire émerger des projets culturels transnationaux en particulier avec des pays proches.

Ces projets permettent des rapprochements territoriaux, de la mobilité de publics, de bonnes pratiques mais aussi simplement une meilleure connaissance de la culture du voisin qui devraient faciliter d'autres projets...

Cliquez pour consulter la [présentation du dispositif](#).



# AIDE AU COMPAGNONNAGE

Le compagnonnage est un dispositif permettant à un metteur en scène débutant ou auteur de bénéficier d'un processus d'accompagnement au sein d'une compagnie. Dans ce cadre, les auteurs sont amenés à écrire une œuvre originale et les metteurs en scènes à présenter une maquette. La collaboration entre le compagnon et l'équipe artistique s'organise autour de séquences d'échanges, de travail et de présentation au public. L'élaboration d'un calendrier détaillant ces temps de travail, d'échange et de porosité doit ainsi être l'élément pivot de toute recherche d'une inscription dans le dispositif compagnonnage. Ce dispositif présente un intérêt premier en matière de professionnalisation des équipes artistiques, voire de soutien à l'émergence.

- Le Compagnonnage Plateau vise à favoriser la transmission et l'insertion professionnelle entre une équipe artistique confirmée et un compagnon, metteur en scène débutant. Il permet d'accompagner des artistes en début de parcours professionnel ou pour franchir une étape au cours de celui-ci grâce à une collaboration privilégiée avec des compagnies conventionnées par l'État (théâtre, marionnettes, arts du cirque et de la rue, etc.).
- Le Compagnonnage Auteur(s) encourage les équipes artistiques et les auteurs contemporains à travailler ensemble et à partager des temps d'échanges au cours du processus d'écriture et d'adaptation du texte au plateau.

Cliquez pour [consulter le dispositif](#).



# AIDE AUX ÉQUIPES INDÉPENDANTES

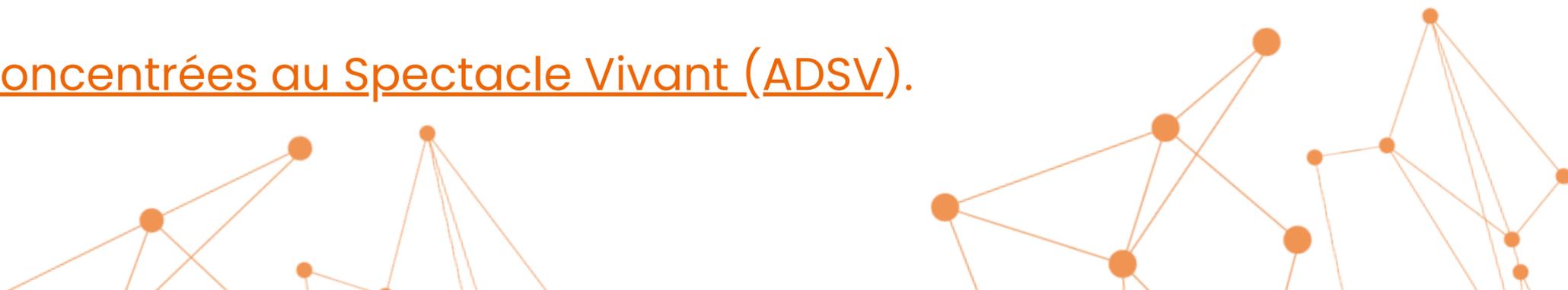
## AIDE AUX PROJETS

Destinées à soutenir la création et la diffusion au public de spectacles vivants dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre, des arts de la rue et des arts du cirque, les ADSV se déclinent en deux aides financières : l'aide au projet et le conventionnement.

L'aide au projet est une aide ponctuelle qui vise aussi bien à favoriser le repérage de nouveaux talents qu'à soutenir des équipes confirmées pour la réalisation de projets de qualité, singuliers, innovants ou mobilisant des moyens de production justifiant une subvention pour compléter leur budget de production.

L'attribution d'une nouvelle aide à un même bénéficiaire doit prendre en compte l'évolution du parcours artistique, le bilan des réalisations précédentes et particulièrement la démarche de diffusion mise en œuvre.

Cliquez pour consulter les [Aides Déconcentrées au Spectacle Vivant \(ADSV\)](#).



# AIDE AUX ÉQUIPES INDÉPENDANTES CONVENTIONNEMENT PLURIANNUEL

Destinées à soutenir la création et la diffusion au public de spectacles vivants dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre, des arts de la rue et des arts du cirque, les ADSV se déclinent en deux aides financières : l'aide au projet et le conventionnement.

Le conventionnement est une aide pluriannuelle dont l'enjeu est d'apporter, dans la durée, un soutien adapté au cycle d'activité de l'artiste ou de l'équipe artistique. D'une durée de 2, 3 ou 4 ans consécutifs, selon le parcours de l'artiste et le degré de structuration et de maturité de son projet artistique et culturel, cette aide est destinée aux équipes les plus innovantes et confirmées sur le plan artistique et dont les réalisations ont un rayonnement au minimum national.

Cliquez pour consulter les [Aides Déconcentrées au Spectacle Vivant \(ADSV\)](#).



# AIDE NATIONALE À LA CRÉATION POUR LES ARTS DE LA RUE

Les arts de la rue sont aujourd'hui un secteur dynamique à la croisée d'enjeux artistiques, politiques, sociétaux. D'abord investis dans la création de spectacles spécifiquement dédiés à la diffusion en espace public, de nombreux acteurs de ce secteur établissent aussi des relations étroites avec les habitants et les collectivités territoriales et s'engagent sur les territoires de la géographie prioritaire de la politique de la ville ou encore en milieu rural. Ils montrent une réelle capacité à investir par des actes artistiques les espaces non initialement dédiés à l'art.

Le soutien à la réalisation de projets dans le domaine des arts de la rue constitue l'un des segments essentiels de la politique conduite par le ministère de la Culture en faveur de la création contemporaine dans le spectacle vivant. Ce dispositif poursuit ainsi les objectifs suivants :

- soutenir l'émergence de nouvelles écritures et de démarches originales prenant en considération l'espace public ;
- soutenir des projets artistiques d'envergure et ambitieux dans leurs modalités de production ;
- renforcer les moyens de production des compagnies indépendantes et soutenir leur équilibre économique.

Cliquez pour consulter [le dispositif](#).



# AIDE NATIONALE À LA CRÉATION POUR LES ARTS DU CIRQUE

Le cirque de création présente une grande diversité esthétique, signe d'une extraordinaire vitalité. En salles ou sous chapiteaux, le cirque de création demeure un art populaire, poétique et fédérateur qui sait prendre de multiples formes. Son mode de diffusion, notamment sous chapiteaux en fait un outil précieux de démocratisation culturelle et de mise en partage des arts.

Le soutien du ministère de la Culture à la réalisation de projets dans le domaine des arts du cirque constitue l'un des segments essentiels de la politique en faveur de la création contemporaine. Ce dispositif poursuit ainsi les objectifs suivants :

- soutenir l'émergence de nouvelles écritures afin de contribuer à la diversité de la création ;
- soutenir des projets artistiques d'envergure et ambitieux dans leurs modalités de production ;
- renforcer les moyens de production des compagnies indépendantes et leur équilibre économique.

Cliquez pour consulter [le dispositif](#).



# AIDE NATIONALE À L'ITINÉRANCE POUR LES CIRQUES DE CRÉATION

L'aide à l'itinérance vise plusieurs objectifs :

- soutenir les cirques de création (compagnies ou entreprises) ayant fait le choix de l'itinérance sous chapiteau dans une démarche artistique cohérente et de qualité ;
- favoriser la diffusion de spectacles de cirque sous chapiteau en allégeant les coûts de cession des diffuseurs ou en compensant une partie des frais de transport et d'installation pour les cirques proposant leurs spectacles en auto-production ;
- promouvoir la diffusion du cirque sur les territoires les plus divers dans un souci de sensibilisation et d'élargissement des publics, d'une part, et de qualité des spectacles proposés d'autre part.

Cliquez pour consulter [le dispositif](#).



# CULTURE ET JUSTICE

Le ministère de la Culture et le ministère de la Justice soutiennent le développement de la pratique artistique dans les établissements pénitentiaires et les services ou établissements de la protection judiciaire de la jeunesse, en allouant une subvention aux organisateurs de tels projets.

Ce partenariat vise à privilégier :

- le développement d'activités culturelles spécifiques dans les établissements pénitentiaires co-construit avec les acteurs de la justice et en faveur du plus grand nombre de détenus (résidence, programme thématique...);
- le développement de la lecture et la maîtrise de la langue au sein d'actions valorisant les bibliothèques/médiathèques des trois établissements pénitentiaires concernés ;
- le renforcement des liens avec les réseaux artistiques et culturels ;
- l'inscription des établissements pénitentiaires dans les manifestations culturelles nationales et locales ;
- la valorisation à l'extérieur des activités menées en milieu pénitentiaire.

Cliquez pour consulter [l'appel à projets](#).



# PLAINES D'ÉTÉ

Dans le contexte sanitaire et social que nous connaissons et après deux années ponctuées par des mesures restrictives au cours desquelles nombre de projets et d'actions d'éducation artistique et culturelle ont été reportés, adaptés ou annulés, la DRAC Hauts-de-France souhaite accompagner des équipes artistiques, artistes et collectifs relevant de tous les domaines d'expression, souhaitant investir la période estivale de propositions d'impromptus artistiques diffusés à travers les territoires. Ces courtes formes artistiques, se voulant techniquement légères, permettent d'aller directement, (parfois à des moments très inhabituels) à la rencontre d'habitants - non forcément usagers de l'offre culturelle - aussi bien dans leurs lieux de vie, d'activités ou de loisirs que dans d'autres lieux plus inattendus.

Cliquez pour consulter le [site de Plaines d'été](#).





# PLAINES SANTÉ

Tout au long de l'année, des équipes artistiques vont à la rencontre des usagers d'établissements et de services, pour des moments de poésie inattendus, des parenthèses d'enchantement sous la forme de propositions courtes et légères, qui suscitent la surprise et la curiosité des patients, des résidents, des usagers, enfants et adultes, mais aussi des visiteurs, des familles, des soignants et de tous les professionnels qui "habitent" ces lieux au quotidien. Les propositions s'adaptent au contexte de chacun des établissements et services, et offrent un éventail de possibilités : des concerts en collectif ou en tête à tête, des petites formes théâtrales suivies de rencontres, des échanges autour d'une œuvre, des moments de création collective...

- Développer ou renforcer la place de l'art de la culture dans le parcours de soin et de vie de tous les usagers des établissements, qu'ils soient patients, résidents, usagers ou professionnels ;
- Permettre à tous les usagers de vivre des expériences sensibles en contact direct avec la création contemporaine ;
- Révéler, interroger, porter un regard nouveau, sur des problématiques et/ou des dynamiques à l'œuvre dans les établissements ;
- Lutter contre l'isolement et favoriser l'ouverture des établissements sur la cité.

Cliquez pour consulter [la présentation de Plaines Santé par la DRAC.](#)

Cliquez pour consulter le [site de Plaines Santé.](#)

# RECHERCHE EN THÉÂTRE, CIRQUE, MARIONNETTE, ARTS DE LA RUE, CONTE, MIME ET ARTS DU GESTE

L'appel à projets a été conçu pour soutenir les recherches menées par des acteurs de la création en dehors de tout objectif immédiat de création ou de production de spectacle. L'objectif du ministère de la Culture est d'accompagner le développement de nouvelles formes de recherche portées par des artistes, qui permettent de créer de nouvelles connaissances sur les processus de création et les pratiques pédagogiques, qui favorisent l'enrichissement du patrimoine et suscitent des innovations technologiques au service de la création.

Ce programme d'aide répond à des enjeux de trois ordres :

- dans le domaine de la création, favoriser un renouvellement des formes et des esthétiques ;
- du point de vue pédagogique, défendre la nécessité pour les artistes en formation d'accéder aux méthodes et acquis récents de la recherche ;
- sur un plan patrimonial, diversifier les ressources et en faciliter l'accès.

Cliquez pour consulter [le dispositif](#).



# RÉSIDENCES D'ARTISTES EN TERRITOIRE

La résidence artistique en territoire permet à un artiste de s'installer dans un lieu et une région prévus afin de diffuser son œuvre auprès d'un public large.

Les projets de résidences devront favoriser l'inclusion culturelle de tous les habitants, en mettant l'accent sur les territoires dans lesquels l'offre culturelle est la moins développée : territoires ruraux et périurbains ou zones urbaines sensibles. Une attention particulière doit être portée aux jeunes.

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

- Permettre aux habitants, notamment les publics scolaires, de partager avec l'artiste ou l'équipe artistique des temps de rencontres qui s'inscrivent dans la durée en organisant des présentations, expositions, débats, lectures, répétitions ouvertes, écriture, chant, musique, etc ;
- Favoriser la présence artistique dans des territoires moins pourvus en offre culturelle (secteur rural ou zone urbaine sensible) ;
- Permettre la valorisation et l'appropriation par les habitants de leurs patrimoines matériels et immatériels, favoriser leur expression culturelle ;
- Favoriser le partage d'une expérience sensible pour les habitants, à travers l'expression artistique et la coopération autour d'un processus de création.

Cliquez pour consulter [le dispositif](#).

# RÉSIDENCE-MISSION

La résidence artistique en territoire permet à un artiste de s'installer dans un lieu et une région prévus afin de diffuser son œuvre auprès d'un public large.

- Cette diffusion vise à mettre en avant une palette diversifiée du travail de l'artiste et à développer la création artistique dans des lieux diversifiés ;
- Des actions de sensibilisation et des initiatives visant à la formation et à la pratique des amateurs. Ces actions ont pour objectif de constituer de nouveaux publics ;
- Donner la possibilité à un artiste/ une équipe artistique de construire une relation avec un territoire et de diffuser largement son œuvre, en étant accueilli par des espaces spécifiques (lieux sociaux, de vie, places publiques, écoles...) ;
- Permettre aux habitants, notamment les publics scolaires, de partager avec l'artiste ou l'équipe artistique des temps de rencontres qui s'inscrivent dans la durée ;
- Favoriser la présence artistique dans des territoires moins pourvus en offre culturelle ;
- Permettre la valorisation et l'appropriation par les habitants de leurs patrimoines matériels et immatériels, favoriser leur expression culturelle ;
- Favoriser le partage d'une expérience sensible pour les habitants, à travers l'expression artistique et la coopération autour d'un processus de création.

Cliquez pour consulter [le dispositif](#).

# RÉSIDENCE TREMPLIN

Ce dispositif propose une première aide à l'accompagnement artistique d'un artiste en début de parcours professionnel, voire étape spécifique dans la démarche de professionnalisation et de structuration soutenue à cet effet par un partenaire culturel impliqué dans une dynamique partenariale avec son territoire et garant d'un accompagnement en matière de qualification adapté. Sur une période donnée, l'artiste bénéficie d'un accompagnement spécifique via des temps de présence et de travail réguliers, dans la structure partenaire ou le territoire d'action de cette dernière. Cet accompagnement doit faire l'objet d'un programme préalablement établi entre l'artiste et le partenaire.

Il a pour objectif de soutenir l'artiste dans la définition de son projet artistique et de favoriser son insertion dans un parcours professionnel (recherches, démarches, contacts, réseaux...).

[Cliquez ici pour consulter l'appel à projet des Résidences Tremplin.](#)



# Guide des aides culturelles en Hauts-de-France

Dernière mise à jour : 06/2023



**ASSOCIATION  
DE COMPAGNIES PROFESSIONNELLES  
DE SPECTACLE VIVANT  
DES HAUTS-DE-FRANCE**